

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Françoise DOITRAND, Pierre VALLENSANT, Joël FOLGUERAL.

Madame Annie SIMONIN, excusée, a **donné pouvoir** à Madame Françoise CLEMENT.

Secrétaire de séance : Madame Laure GARRIVIER

I – FINANCES :

M. Jonathan MOUSSE intervient à l'école pour des activités sportives sur les Temps d'Activités Périscolaires.

La précédente convention co-signée par l'Elan du Val d'Aix dont relève M. MOUSSE et la Mairie de Grézolles indiquait un coût horaire de 39 €. Elle est annulée et remplacée, avec l'accord des membres du Conseil Municipal par une nouvelle convention précisant un coût horaire de 32 €, frais de déplacements inclus.

II – TRAVAUX :

1 – Eglise :

La réception de la 1^{ère} tranche de travaux a eu lieu le 7 septembre 2016, sans réserve.

Madame le Maire présente l'estimatif des travaux de la 2^o tranche. Il comprend 2 lots :

- Maçonnerie : 38 810,00 € HT

- Vitraux et protection :51 354,50 € HT

soit un montant total de 90 164,50 € HT

Les membres du Conseil Municipal

- approuvent le dépôt auprès de la DDT et de l'ABF du dossier Déclaration Préalable pour la 2^o tranche de travaux

- autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches pour le MAPA concernant cette 2^o tranche.

2 – Travaux de menuiseries sur les bâtiments communaux :

Ils seront réalisés fin septembre début octobre.

3 – Travaux du bar :

L'appartement situé au-dessus du bar étant en très mauvais état, l'employé communal et les élus disponibles en ont commencé la réhabilitation.

La salle de bain est équipée d'une baignoire avec des abords en très mauvais état. Dans un souci de confort pour les prochains occupants, les membres du Conseil Municipal décident de la remplacer par une cabine de douche intégrale.

Ils autorisent Madame le Maire à faire les démarches nécessaires (devis, commande,...).

4 – Très Haut Débit :

Les travaux concernant l'approche de la fibre optique sur les zones « dissimulées » sont terminés. Le chantier concerne dorénavant la partie aérienne (poteaux).

Madame le Maire commente le plan proposé par le SIEL (plan visible en mairie) :

- la fibre est déroulée si possible sur les poteaux existants.
- certains poteaux (points bleus sur le plan) seront conservés.
- d'autres (points oranges sur le plan) ne sont pas assez solides pour recevoir la fibre. Un poteau bois sera implanté à côté (avec la perspective plus ou moins lointaine de tout rassembler sur un même poteau neuf). Sur la commune de Grézolles, en terrain public, cela concerne : Le Genetet (4 poteaux), Grandforge (1 poteau), Chemin de l'Atelier (1 poteau), rue du Val d'Aix (1 poteau).
- les propriétés RIOT et CHORRIER ne seront pas desservies pour l'instant mais le seront dès la demande des particuliers ;
- les poteaux télécoms appartenant à ORANGE (points verts sur le plan) seront remplacés systématiquement si nécessaire mais leur lieu d'implantation ne pourra pas être modifié.

5 – Taillage des haies :

L'entreprise PALABOST interviendra début octobre.

6 – Travaux des bords de l'Aix :

L'empierrement étant plus important que prévu (4 028,90 € HT), les membres du Conseil Municipal décident de ne pas poser de barrière.

7 – Travaux dans les WC publics :

Les travaux de raccordements électriques peuvent être entrepris : les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la délibération correspondante et la participation de la commune d'un montant de 1 550 € pour les travaux du SIEL.

III – BAR :

Monsieur Lucien AUGER est revenu sur site et a confirmé sa candidature pour la location gérance du bar tabac petite restauration de Grézolles.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents correspondant à la location gérance du bar tabac à Monsieur AUGER (et ce quelle que soit la formulation : SAS, SARL, nom propre,...)

III – QUESTIONS DIVERSES :

1 – Adressage :

Depuis plusieurs années, les rues du centre-bourg ont une dénomination. Avec l'arrivée de la fibre, toutes les habitations doivent posséder une adresse précise.

Monsieur Sébastien RATHIER, en charge de ce dossier, expose le projet d'adressage. Après quelques modifications, le projet est adopté par les membres du Conseil Municipal.

Il sera communiqué dès que possible aux habitants.

2 – Bulletin municipal :

Le chantier pour la réalisation du bulletin municipal de janvier 2017 est lancé avec une répartition des différents sujets entre les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

